

Un territoire de 26 communes

La lettre d'information du Pays Castelroussin Val de l'Indre



Édito

Luc Della-Valle,
Président

Le législateur a créé les Pays, syndicats de communes, pour être des espaces de coopération et de solidarité entre la ville et le monde rural. Et c'est bien dans cet esprit que le Pays Castelroussin Val

de l'Indre mène ses actions.

La finalisation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, la poursuite du programme Leader permettant de bénéficier de fonds européens, la signature récente du Contrat d'objectif territorial Energies Renouvelables avec l'ADEME et la Région, en partenariat avec le Pays de Valençay en Berry, en témoignent.

Mais c'est aussi en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité que le Pays agit : plantation de haies, démarche 'zéro pesticide' étendue aux entreprises, programme d'actions de la Trame verte et bleue. Et, pour aller plus loin, les élus ont souhaité que le

Pays se porte candidat à l'animation du site Natura 2000 qui couvre la vallée de l'Indre depuis Etrechet jusqu'à Loches.

Enfin, événement important, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), document d'urbanisme de référence pour notre territoire et les 26 communes qui le composent, est désormais exécutoire depuis le 13 juin. Que tous ceux qui ont contribué à son élaboration et participé à cette concertation pendant ces trois années et demie soient remerciés. Ces remerciements iront plus spécifiquement à Jérémy Destouches, chargé de mission SCOT, qui nous quitte au terme de son contrat. Il a effectué un travail remarquable avec sérieux et professionnalisme ; sa compétence est reconnue par l'ensemble des élus du territoire. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Bonnes vacances à tous.

CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CRST)

Le CRST est un outil au service du Pays Castelroussin Val de l'Indre. La Région accompagne ainsi les projets du Pays répondant à ses politiques publiques. Ce ne sont pas moins de 16 millions d'euros sur 6 ans qui sont attribués à notre territoire.

Le projet de contrat a été déposé auprès des services de la Région le 19 mars dernier (suite au

comité syndical du 13). L'instruction actuellement en cours sera clôturée par une réunion de négociation début juillet, en présence de chaque signataire. Le contrat sera ensuite présenté en commission permanente de la Région courant septembre. Cette présentation marquera son démarrage. Sa signature est donc prévue pour l'automne.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS :

24 septembre à 18h Bureau au Pays (2e étage)

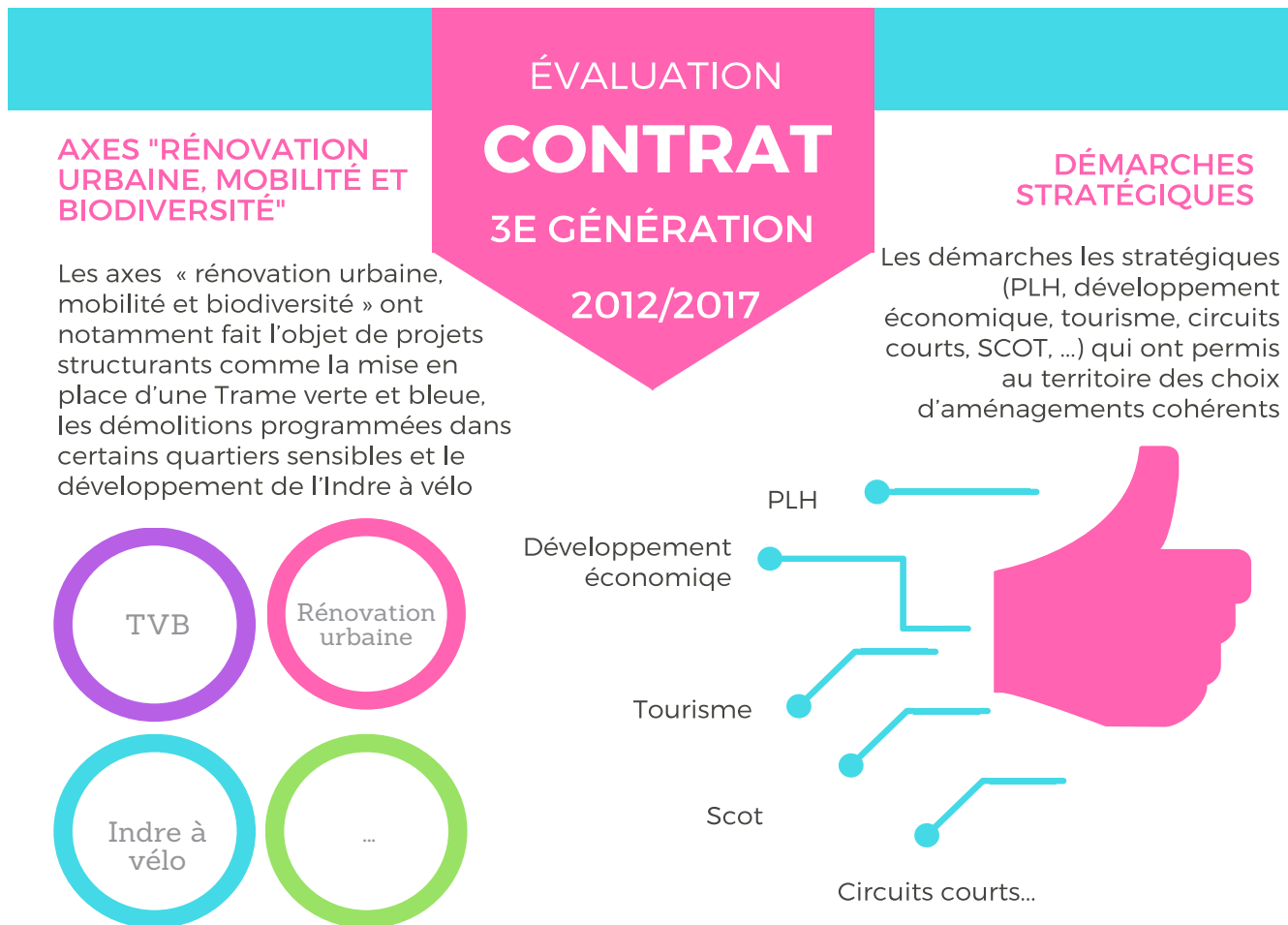
9 octobre à 18h Comité syndical à Saint-Genou

12 novembre à 18h Bureau au Pays (2e étage)

4 décembre à 18h Comité syndical à Luant

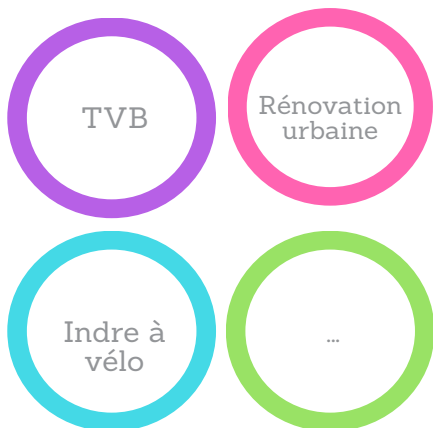
ÉVALUATION DU CONTRAT DE 3E GÉNÉRATION 2012/2017

Le cadre d'intervention des Contrats de Pays prévoit une évaluation réalisée par le territoire à la fin du Contrat. Il s'agit de savoir si les objectifs pour chaque priorité d'action régionale ont été atteints et ainsi fournir une source de réflexion et d'apprentissage pour le contrat suivant. L'évaluation du Contrat 3G (3e Génération) pour la période 2012-2017 a permis de faire ressortir des points d'excellence et des marges de progrès. Le montant consommé sur l'enveloppe est de 14 733 463 €



AXES "RÉNOVATION URBAINE, MOBILITÉ ET BIODIVERSITÉ"

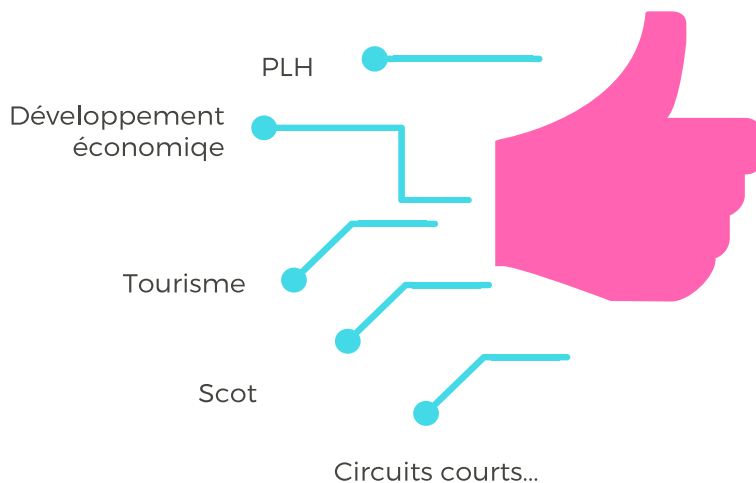
Les axes « rénovation urbaine, mobilité et biodiversité » ont notamment fait l'objet de projets structurants comme la mise en place d'une Trame verte et bleue, les démolitions programmées dans certains quartiers sensibles et le développement de l'Indre à vélo



ÉVALUATION CONTRAT 3E GÉNÉRATION 2012/2017

DÉMARCHES STRATÉGIQUES

Les démarches les stratégiques (PLH, développement économique, tourisme, circuits courts, SCOT, ...) qui ont permis au territoire des choix d'aménagements cohérents



93.66 %

La très bonne consommation de l'enveloppe (93.66%) et selon la stratégie définie au moment du dépôt du contrat



Les projets sportifs et l'attractivité du territoire, soutenus par la Région, de manière très significative

MARGE DE PROGRÈS



La consommation des crédits n'a pas été linéaire



Les enveloppes "énergie" et "qualité des paysages" n'ont pas été totalement consommées à l'inverse de l'enveloppe "sport et loisirs" qui a été largement dépassée



Peu de projets culturels ont été proposés.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

LEADER est un programme pluriannuel de 6 ans destiné aux territoires ruraux. Il est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). L'enveloppe globale allouée au territoire du Pays Castelroussin sur la période 2014-2020 est de 800 000 €.

La mise en œuvre du programme

Concrètement, des territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux assurent ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions.

Consommation de l'enveloppe LEADER

Cinq générations de programme se sont succédées depuis 1991. En France, "la programmation 2014-2020 a été marquée par la régionalisation de la gestion des fonds européens et la mise en œuvre de la réforme territoriale". Les deux chantiers ont ralenti le démarrage effectif de LEADER, contrairement à la quasi-totalité des autres États bien plus avancés dans la programmation. Chaque génération de programme a été marquée par un retard au démarrage, mais celui-ci est totalement inédit.

Des structures porteuses ou des porteurs de projets qui ne disposaient pas de fonds propres suffisants ont été mis en danger du fait de l'accumulation des retards. Dans chaque région, on dénombre un nombre important de projets en attente.

Désormais, il est important que tout se débloque très rapidement car les discussions pour l'après 2020 sont en cours et la France doit prouver l'efficacité et l'efficience de LEADER, programme dont elle fut à initiative dans les années 90.



Les GAL (Groupes d'action locale) de la Région Centre Val de Loire réunis à Déols le 7 juin

À l'initiative de l'association LEADER France, les 23 Gal de la Région Centre Val de Loire étaient invités à une journée d'échanges. 16 GAL ont répondu présents à cette invitation.

La matinée a été consacrée à une présentation de l'association et de ses actions à l'Espace art et culture de Déols.

Après une pause conviviale sur le site de Belle Isle, les animateurs et gestionnaires LEADER ont rejoint la salle du conseil de Déols. Chacun a présenté son programme dans le but de trouver des partenaires de coopération.

Cette première réunion a permis à chacun de se connaître. Le réseau étant une dimension importante dans le programme LEADER, les animateurs ont prévu de donner suite à ses échanges et de se réunir à la rentrée de septembre à Blois ou Vierzon.



Réunion des GAL de la Région le 7 juin à Déols

Évaluation : le réseau Oxygène, un groupe de travail à l'échelle régionale

Le réseau Oxygène et la Région Centre Val de Loire travaillent sur les modalités d'évaluation du FEADER et plus particulièrement de LEADER. À ce titre, ils ont constitué un groupe de 5 animateurs LEADER qui co-construisent les bases de la future évaluation régionale et de chaque GAL. L'animatrice LEADER a intégré un groupe de travail régional sur l'évaluation.

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Le Pays se porte candidat en tant que maître d'ouvrage et animateur

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre s'étend bien au-delà des frontières du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Pour autant, il occupe une place majeure au sein de notre territoire et répond aux enjeux de préservation des continuités écologiques.

Portant l'animation de la trame verte et bleue, le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite inscrire ses actions en cohérence avec celles identifiées pour le site Natura 2000.

Le Pays a manifesté cette volonté auprès des services de l'État, et a organisé une présentation du site et ses enjeux auprès des membres du bureau. Un travail a ensuite été réalisé pour définir les modalités techniques et financières possibles pour mettre

en œuvre l'animation de ce site. Le comité syndical a délibéré et approuvé le 5 juin dernier une animation en « régie avec sous-traitance complémentaire ».

Le Pays doit désormais informer les autres territoires concernés par le périmètre Natura 2000 de sa candidature, notamment pour prendre connaissance d'éventuels autres candidats.

À l'issue de cette concertation, un comité de pilotage sera organisé

afin de valider ou non cette candidature et élire un président. La réalisation d'un programme annuel d'actions marquera le début de l'animation prévue pour 2019.



Plantation de haies 2018 : 4 projets aidés, deux kilomètres de haies en agroforesterie



Après un appel à projet prolongé jusqu'au début du mois de juin, les dossiers de candidatures sont désormais clos.

Cette année, quatre personnes vont bénéficier de subventions afin de créer de nouvelles haies. À l'issue de la remise des plants prévue à la fin de l'année, un projet d'agroforesterie sera réalisé et près de 2 kilomètres de haies seront plantées.



**80 %
d'aides
régionales**

La Région Centre Val de Loire est particulièrement attentive aux effets des politiques publiques sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité. En complément de la stratégie régionale pour la biodiversité, elle soutient la réalisation de la TVB dans les territoires, ainsi que les aménagements en découlant. Dans le cadre de l'opération "plantation de haies", la Région finance 80 % du coût total des plants, des protections et fournitures nécessaires aux travaux de plantation.

L'opération zéro pesticide (OZP)

En janvier 2016, le Pays Castelroussin Val de l'Indre présente aux communes de son territoire la démarche «Zéro pesticide dans nos villes et villages». La Région Centre Val de Loire finance l'accompagnement dans un plan de gestion différenciée des espaces publics, conduisant progressivement vers une démarche zéro pesticide. En 2018 l'opération est étendue aux entreprises.

OZP 2017-2018 dans les communes

L'opération engagée en 2017 auprès des communes d'Argy, Jeu-les-Bois, Chézelles, Niherne et Saint-Genou s'est terminée le 4 juin dernier.

Le plan de gestion ainsi que plusieurs fiches techniques sur l'engazonnement des trottoirs, le paillage, les plantes vivaces ou encore le matériel curatif, remis aux communes, vont permettre à ces dernières de poursuivre leurs actions et leurs efforts en faveur d'une gestion durable des espaces. Les fiches techniques sont visibles sur notre site internet.



Animation à l'école de Jeu-les-Bois



3 communes s'engagent pour OZP 2018-2019

Le 12 avril dernier, les communes d'Étrechet, Saint-Maur et Sassièrges-Saint-Germain ont signé la charte d'engagement zéro pesticide.

Elles s'engagent ainsi à expérimenter et mettre en place des techniques alternatives pérennes afin de tendre vers l'arrêt total des pesticides, y compris au sein des espaces pouvant faire l'objet d'une dérogation à la loi Labbé comme les cimetières.

Les communes seront appuyées par Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry.

Indre Nature les accompagnera dans la réalisation d'un plan de gestion différenciée.

Le CPIE les orientera pour la réalisation de supports de communication et d'animations afin d'expliquer la démarche aux habitants et ainsi transmettre les bonnes pratiques d'entretien.

Le travail de diagnostic est en cours dans chacune de ces communes.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est désormais le second pays du département qui compte le plus de communes (19) inscrites dans une démarche de gestion différenciée de leurs espaces publics.

OZP dans les entreprises

Zéro pesticide dans les entreprises : deux entreprises s'engagent dans l'opération « Et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise »

Le lancement de cette opération a interpellé plusieurs entreprises du territoire qui ont souhaité en savoir davantage sur les étapes et modalités de mise en œuvre.

En parallèle des échanges individuels réalisés au sein des entreprises intéressées, deux interventions ont été organisées auprès des associations de la Martinerie et de la Malterie. Ces présentations ont permis d'informer et de sensibiliser une vingtaine d'entreprises.

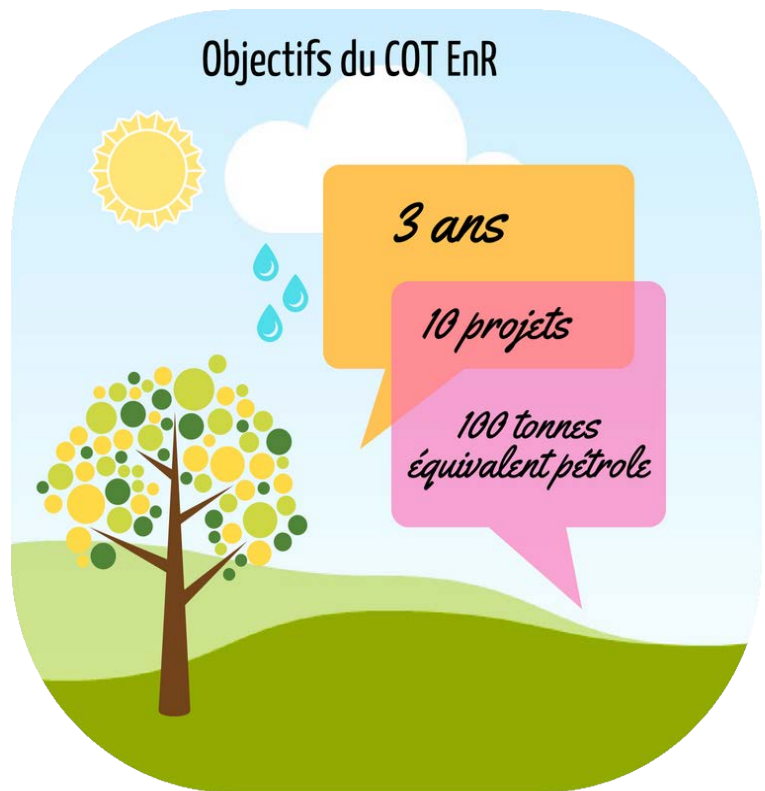
À l'issue de ces interventions, deux entreprises signeront prochainement notre charte d'engagement. Il s'agit de l'entreprise Pyrex et de l'entreprise GCS (Génie civil services). D'autres entreprises doivent encore se prononcer sur cet engagement.



CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES (COT ENR)

Signature du COT EnR

Afin d'accroître le déploiement des énergies renouvelables, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire ont lancé le 10 juillet 2017 un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les territoires qui ont répondu à cet appel doivent signer un Contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables (COT EnR).



Le Pays de Valençay en Berry et le Pays Castelroussin Val de l'Indre ont décidé de répondre conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'atteindre, à l'échelle des deux territoires, les objectifs fixés par le COT EnR, soit plus de 10 projets à réaliser sur 3 ans, et plus de 100 tonnes équivalent pétrole (1 163 000 kWh) économisées.

Après avoir reçu la confirmation de leur engagement dans un COT EnR, ils ont pu signer l'accord cadre et la convention de financement le 12 juin 2018, en présence de Virginie Schwarz, directrice de l'énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie ; de François Bonneau, président de la Région Centre Val de Loire ; de Charles Fournier, vice-président de la Région Centre

Val de Loire délégué à la transition écologique et citoyenne et à la coopération ; Mohamed Amjahdi, directeur régional de l'Ademe ; Williams Lauérière, président du Pays de Valençay en Berry ; Michelle Yvernault, vice-prési-

dente du Pays Castelroussin Val de l'Indre. de Jacques Archimbaud, président de la Commission particulière du débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie.



De gauche à droite : Charles Fournier, François Bonneau, Mohamed Amjahdi, Williams Lauérière, Michelle Yvernault,.

Une chaudière à bois déchiqueté avec un réseau de chaleur à Neuillay-les-Bois

Présentation du projet par Patrice Boiron, maire de la commune.

Des projets sont déjà inscrits dans le COT EnR comme celui de la commune de Neuillay-les-Bois qui prévoit d'installer une chaudière à bois déchiqueté avec un réseau de chaleur.

Pourquoi faire ce choix ?

Les consommations d'énergies fossiles et fourniture en électricité sont très importantes pour assurer le confort des divers bâtiments communaux. La facture globale devient de plus en plus importante chaque année et nous subissons les aléas des augmentations...

Pour devenir plus autonome sur le plan énergétique, le conseil municipal a fait le choix de s'orienter vers l'installation d'une chaudière à biomasse et plus particulièrement à bois déchiqueté.

Ce choix s'est fait suite à une pré-étude de l'association interprofessionnelle ADEFIBOIS puis ensuite par une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études COMBIOSOL.

Après une analyse technico-économique, un appel d'offres a été lancé en mars dernier.

Descriptif du projet

Une chaudière biomasse à bois déchiqueté d'une puissance de 150 kW sera mise en place pour assurer une production de chaleur via un réseau.

Cette unité sera alimentée par un désileur extérieur où les camions pourront verser le bois déchiqueté puis via une vis sans fin ce dernier va dans le silo de stockage puis dans la chaudière et tout ceci de façon automatique.

Ce réseau de chaleur va desservir plusieurs bâtiments communaux : mairie, bibliothèque, agence postale, salle des associations, des logements communaux, les bâtiments du groupe scolaire, la garderie mais également

une dizaine d'habitations privées, le commerce communautaire « le Neuillay café ». Pour ces bâtiments privés, le choix n'est pas encore définitivement établi au moment de la rédaction de cet article.

Un réseau interne sera également établi pour les bâtiments n'ayant pas de radiateurs à eau.

L'approvisionnement en bois

La chaufferie est alimentée en bois déchiqueté issu de forêts locales gérées durablement.

Le bois déchiqueté ne subit aucun procédé particulier. Il est issu de bois brut tout simplement broyé en forêt en plaquette puis stocker pour atteindre un taux d'humidité voisin de 30 %.

Ce produit sera fourni par des prestataires locaux. De cette façon, la municipalité contribue à valoriser une ressource locale tout en améliorant les forêts berrichonnes.

La consommation annuelle de bois déchiqueté est estimée à 350 MWh (environ 320 m³).

Coût de la réalisation

Gros œuvre : 104 000 € HT

Installation chaudière et réseau : 236 000 € HT

Réseau privé extérieur : 50 000 € HT

Maîtrise d'œuvre – contrôle : 28 000 € HT

Total : 418 000 € HT

Financement

Cot Enr (ADEME/Région Centre Val de Loire) : 130 000 € HT

FAR CD 36 : 12 500 € HT

DSIL* : 125 000 € HT

TEPCV : 60 000 € HT

Fonds propres : 90 500 € HT

Total : 418 000 € HT

*DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local versée part l'État dans le cadre du contrat de ruralité.



SCOT

Le Scot à l'heure de la mise en œuvre

L'approbation du Scot le 13 mars 2018 ouvre une nouvelle période pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, celle de la mise en œuvre.

L'article 143-28 du Code de l'Urbanisme exige qu'une analyse des résultats de l'applica-

tion du SCOT soit faite six ans au plus tard après son approbation, et qu'une délibération soit prise sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Les indicateurs de suivi (volet 5 du rapport de présentation du SCOT) permettent de suivre en continu l'évolution du territoire au regard des orientations du Scot, afin

d'apporter aux élus, tout au long de la mise en œuvre du SCOT, un éclairage sur les transformations du territoire.

Référent technique

Avec la fin de la révision du SCOT, les missions de Jérémy Destouches arrivent à leur terme. À partir du 9 juillet, vous pouvez contacter Aurore Montfort pour toutes les informations et questions relatives au SCOT.

Organisation du suivi du SCOT



Bilan

Un bilan d'application avec les indicateurs « stratégiques » sera présenté au comité de suivi tous les ans. Il sera inclus dans le bilan annuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre et pourra être présenté au Conseil de développement.

Le bilan pluriannuels (6 ans au plus) reprendra l'ensemble des indicateurs et sera présenté en comité syndical avant le 13 mars 2024.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement dans le cadre de son auto-saisine, travaillera sur le thème de la démographie et de la jeunesse. Il se fera aider par un

groupe d'étudiants en projet tuteuré à la rentrée de septembre. Cette première phase de travail se clôturera par un débat-conférence en décembre.